



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du lundi 2 décembre 2024**

Date de la convocation : mardi 26 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE (excusée du n° 21 au n° 29), M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Francis PEES, M. Pascal MORA, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédéric MAZODIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. François BAYROU), M. Jean-Marc ARBERET (pouvoir à M. Raymond CHAGOT), Mme Martine BIGNALET (pouvoir à Mme Corinne TISNERAT), M. Jean-Louis CALDERONI (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), M. Claude FERRATO (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Catherine LOUVET-GIENDA (pouvoir à Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Lise ARRICASTRE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Josy POUHEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Néjia BOUCHANNAFA

Secrétaire de séance : Madame Lise ARRICASTRE

N° 8 Autorisation de programme 19107 « infrastructure du numérique »

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°7 du 19 décembre 2019, le conseil communautaire a approuvé l'ouverture, sur le budget principal, d'une autorisation de programme d'un montant de 5 250 000 € dédiée à l'« infrastructure numérique ».

Cette autorisation de programme couvre 5 postes principaux de dépenses spécifiques :

- La construction d'une Boucle Locale Optique en Groupe Fermé d'utilisateurs (GFU) : soit le raccordement fibre des sites publics ;
- L'extension du Groupement Fermés d'Utilisateurs (GFU) aux communes membres du schéma de mutualisation informatique (IRU) ;
- L'acquisition des matériels actifs du réseau permettant la mise en exploitation de la fibre optique ;
- La mise en place d'une politique de sécurité informatique en conformité avec les textes (décret NIS 2/RGPD) ;
- L'acquisition et le maintien en conditions opérationnelles des équipements numériques du Datacenter.

Il est proposé d'actualiser l'autorisation de programme existante compte tenu du projet révisé de l'extension du Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) qui permettra aux communes membres du schéma de mutualisation informatique d'accéder au réseau (wifi, internet, vidéoprotection ...) mais aussi aux services du système d'information (applications, bureautiques différentes ressources : impression, messagerie etc ..).

AP/CP	Montant après modification
Infrastructure du numérique – AP 19107	6 050 000 €

Il est proposé de porter l'AP « infrastructure du numérique » à un montant de 6 050 000€ en cohérence avec les orientations budgétaires 2025.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 21 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir approuver la modification de l'autorisation de programme « infrastructure du numérique » AP19107 pour un montant de 6 050 000 €.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU